

Le projet de loi sur les fusillés de Vingré

Vote d'un ordre du jour invitant le Gouvernement à déposer un projet d'amnistie

Paris, 23 juin. — La séance est ouverte à 10 h. 30, sous la présidence de M. Bonnet, l'un des vice-présidents.

L'affaire des fusillés de Vingré

Sur la demande de M. Maginot, ministre de la Guerre, un interpellation a été faite au sujet de l'interpellation de M. Louis Soulié sur l'urgence d'une loi relative à l'affaire dite des fusillés de Vingré.

M. LOUIS SOULIE
M. Louis Soulié a la parole. Il rappelle les faits et dit :

— Je demande aujourd'hui l'enquête a-t-elle été faite par le général de Villaret. Quelles sanctions ont été ou seront prises ?

M. MAGINOT REPOUD
M. Maginot, ministre de la Guerre, répond au sénateur de la Loire.

— Cette délicate affaire a-t-elle causé une émotion profonde et justifiée parmi les anciens combattants ?

Les fusillés de Vingré ont été privés des garanties auxquelles ils avaient droit. Est-il possible de prendre aujourd'hui des sanctions ; car ce n'est pas par arbitraire qu'on corrige l'arbitraire.

— L'arrêt de cassation, continue M. Maginot, a été rendu. L'État a rétabli les victimes et pensionné leurs familles. C'est une condamnation morale des responsables. On demande, c'est tout naturel, des sanctions pour ceux-ci. Mais la loi ne nous donne le droit de prendre aucune sanction pénale ou disciplinaire.

Pour éviter le retour de pareils faits, je déplore un projet de loi comportant des garanties aux anciens combattants, des garanties de nature à assurer, dans le futur, la sécurité de nos soldats, comme en temps de guerre.

J'espère que les déclarations que je viens de faire ont été comprises et que, si elles ne le sont pas, elles le seront bientôt. Elles ont été faites dans un esprit de sincérité et de franchise. Elles ont été faites dans un esprit de sincérité et de franchise.

Le général Hirschauer intervient comme ancien commandant de la division en question, pour rendre hommage à la conduite de cette division.

LES ORDRES DU JOUR
La discussion est close. Plusieurs ordres du jour sont en présence. Le premier, présenté par M. Soulié, M. Roustan, M. Chet, Doumergue, Drivet, René Bonard, Clément, etc.

M. Soulié, ministre de la Guerre, dit : M. de Monzie, René, il y a un troisième de M. Berthelot.

La priorité demandée pour l'ordre du jour de M. de Monzie est adoptée par 128 voix contre 129 ou 227 votants. (Approuvés à gauche.)

M. MILLIS-LACROIX intervient.
— Le ministre de la Guerre, déclare-t-il, nous dit que si cet ordre du jour est adopté, les députés seraient sanctionnés. Cela ne nous intéresse pas.

M. de Monzie. — Je ne suis pas aux députés. Mon but est d'inviter le Gouvernement à déposer un projet de loi sur l'affaire dite des fusillés de Vingré.

LA CATASTROPHE
DU CARGO « ALBERT TAILLANDIER »
M. Brard développe ensuite une interpellation sur les causes de la catastrophe du cargo « Albert Tailandier » et les mesures que le ministre compte prendre pour prévenir de semblables accidents.

La suite de la discussion est renvoyée à mardi. La séance est levée à 19 h. 15.

Les persécutions de l'Eglise russe

Un appel au Cardinal Dubois
Paris, 23 juin. — La « Semaine Religieuse » publie une lettre adressée de Riga (Russie) au cardinal Dubois, archevêque de Paris, par des évêques, hauts dignitaires de l'Eglise russe et différentes personnalités.

Cette lettre, après avoir rappelé le malheur qui se trouve plongé la Russie tout entière, raconte les massacres et atrocités infligés à l'Eglise russe par les bolchevistes, à la suite de protestations élevées contre la confiscation des trésors ecclésiastiques et le viol des objets sacrés. Elle supplie Mgr Dubois d'user de son influence pour mettre un terme aux persécutions en Russie.

L'archevêque de Paris a été vivement ému de la marque de confiance et de sympathie qui lui apportait cette lettre. Il a fait plusieurs démarches dans les milieux diplomatiques pour essayer de les intéresser aux malheurs de l'Eglise russe.

Lettre de Bruxelles

LA FIANCÉMENT DE GAND. — POURQUOI ELLE EST REMISE. — DÉPUTÉS ET ÉLECTEURS FLAMANDS. — LES TENDANCES EXTREMISTES. — NOUVELLE CRITIQUE. — L'AVENIR DU CATHOLICISME EN JEU.

(D'un correspondant particulier)
Bruxelles, 23 juin 1922.

On s'est demandé pourquoi le groupe flamand de la Chambre qui poursuit énergiquement la fiancément de Gand, avait de lui-même consenti à la remise à une prochaine session, de la discussion et de la solution de ce grave problème. Il ne faut pas attribuer cette remise à autre chose qu'à cette constatation : la fiancément n'est pas certaine de réunir une majorité parlementaire. Autant que de courir actuellement à un échec cuisant, les partisans de Gand ont mieux aimé attendre que les élections de Gand, avant de leur-même consenti à la remise à une prochaine session, de la discussion et de la solution de ce grave problème.

Il ne faut pas attribuer cette remise à autre chose qu'à cette constatation : la fiancément n'est pas certaine de réunir une majorité parlementaire. Autant que de courir actuellement à un échec cuisant, les partisans de Gand ont mieux aimé attendre que les élections de Gand, avant de leur-même consenti à la remise à une prochaine session, de la discussion et de la solution de ce grave problème.

Il ne faut pas attribuer cette remise à autre chose qu'à cette constatation : la fiancément n'est pas certaine de réunir une majorité parlementaire. Autant que de courir actuellement à un échec cuisant, les partisans de Gand ont mieux aimé attendre que les élections de Gand, avant de leur-même consenti à la remise à une prochaine session, de la discussion et de la solution de ce grave problème.

Il ne faut pas attribuer cette remise à autre chose qu'à cette constatation : la fiancément n'est pas certaine de réunir une majorité parlementaire. Autant que de courir actuellement à un échec cuisant, les partisans de Gand ont mieux aimé attendre que les élections de Gand, avant de leur-même consenti à la remise à une prochaine session, de la discussion et de la solution de ce grave problème.

Il ne faut pas attribuer cette remise à autre chose qu'à cette constatation : la fiancément n'est pas certaine de réunir une majorité parlementaire. Autant que de courir actuellement à un échec cuisant, les partisans de Gand ont mieux aimé attendre que les élections de Gand, avant de leur-même consenti à la remise à une prochaine session, de la discussion et de la solution de ce grave problème.

Il ne faut pas attribuer cette remise à autre chose qu'à cette constatation : la fiancément n'est pas certaine de réunir une majorité parlementaire. Autant que de courir actuellement à un échec cuisant, les partisans de Gand ont mieux aimé attendre que les élections de Gand, avant de leur-même consenti à la remise à une prochaine session, de la discussion et de la solution de ce grave problème.

Il ne faut pas attribuer cette remise à autre chose qu'à cette constatation : la fiancément n'est pas certaine de réunir une majorité parlementaire. Autant que de courir actuellement à un échec cuisant, les partisans de Gand ont mieux aimé attendre que les élections de Gand, avant de leur-même consenti à la remise à une prochaine session, de la discussion et de la solution de ce grave problème.

Il ne faut pas attribuer cette remise à autre chose qu'à cette constatation : la fiancément n'est pas certaine de réunir une majorité parlementaire. Autant que de courir actuellement à un échec cuisant, les partisans de Gand ont mieux aimé attendre que les élections de Gand, avant de leur-même consenti à la remise à une prochaine session, de la discussion et de la solution de ce grave problème.

Il ne faut pas attribuer cette remise à autre chose qu'à cette constatation : la fiancément n'est pas certaine de réunir une majorité parlementaire. Autant que de courir actuellement à un échec cuisant, les partisans de Gand ont mieux aimé attendre que les élections de Gand, avant de leur-même consenti à la remise à une prochaine session, de la discussion et de la solution de ce grave problème.

Il ne faut pas attribuer cette remise à autre chose qu'à cette constatation : la fiancément n'est pas certaine de réunir une majorité parlementaire. Autant que de courir actuellement à un échec cuisant, les partisans de Gand ont mieux aimé attendre que les élections de Gand, avant de leur-même consenti à la remise à une prochaine session, de la discussion et de la solution de ce grave problème.

Il ne faut pas attribuer cette remise à autre chose qu'à cette constatation : la fiancément n'est pas certaine de réunir une majorité parlementaire. Autant que de courir actuellement à un échec cuisant, les partisans de Gand ont mieux aimé attendre que les élections de Gand, avant de leur-même consenti à la remise à une prochaine session, de la discussion et de la solution de ce grave problème.

Il ne faut pas attribuer cette remise à autre chose qu'à cette constatation : la fiancément n'est pas certaine de réunir une majorité parlementaire. Autant que de courir actuellement à un échec cuisant, les partisans de Gand ont mieux aimé attendre que les élections de Gand, avant de leur-même consenti à la remise à une prochaine session, de la discussion et de la solution de ce grave problème.

Il ne faut pas attribuer cette remise à autre chose qu'à cette constatation : la fiancément n'est pas certaine de réunir une majorité parlementaire. Autant que de courir actuellement à un échec cuisant, les partisans de Gand ont mieux aimé attendre que les élections de Gand, avant de leur-même consenti à la remise à une prochaine session, de la discussion et de la solution de ce grave problème.

Il ne faut pas attribuer cette remise à autre chose qu'à cette constatation : la fiancément n'est pas certaine de réunir une majorité parlementaire. Autant que de courir actuellement à un échec cuisant, les partisans de Gand ont mieux aimé attendre que les élections de Gand, avant de leur-même consenti à la remise à une prochaine session, de la discussion et de la solution de ce grave problème.

Il ne faut pas attribuer cette remise à autre chose qu'à cette constatation : la fiancément n'est pas certaine de réunir une majorité parlementaire. Autant que de courir actuellement à un échec cuisant, les partisans de Gand ont mieux aimé attendre que les élections de Gand, avant de leur-même consenti à la remise à une prochaine session, de la discussion et de la solution de ce grave problème.

Il ne faut pas attribuer cette remise à autre chose qu'à cette constatation : la fiancément n'est pas certaine de réunir une majorité parlementaire. Autant que de courir actuellement à un échec cuisant, les partisans de Gand ont mieux aimé attendre que les élections de Gand, avant de leur-même consenti à la remise à une prochaine session, de la discussion et de la solution de ce grave problème.

Il ne faut pas attribuer cette remise à autre chose qu'à cette constatation : la fiancément n'est pas certaine de réunir une majorité parlementaire. Autant que de courir actuellement à un échec cuisant, les partisans de Gand ont mieux aimé attendre que les élections de Gand, avant de leur-même consenti à la remise à une prochaine session, de la discussion et de la solution de ce grave problème.

Il ne faut pas attribuer cette remise à autre chose qu'à cette constatation : la fiancément n'est pas certaine de réunir une majorité parlementaire. Autant que de courir actuellement à un échec cuisant, les partisans de Gand ont mieux aimé attendre que les élections de Gand, avant de leur-même consenti à la remise à une prochaine session, de la discussion et de la solution de ce grave problème.

Il ne faut pas attribuer cette remise à autre chose qu'à cette constatation : la fiancément n'est pas certaine de réunir une majorité parlementaire. Autant que de courir actuellement à un échec cuisant, les partisans de Gand ont mieux aimé attendre que les élections de Gand, avant de leur-même consenti à la remise à une prochaine session, de la discussion et de la solution de ce grave problème.

Il ne faut pas attribuer cette remise à autre chose qu'à cette constatation : la fiancément n'est pas certaine de réunir une majorité parlementaire. Autant que de courir actuellement à un échec cuisant, les partisans de Gand ont mieux aimé attendre que les élections de Gand, avant de leur-même consenti à la remise à une prochaine session, de la discussion et de la solution de ce grave problème.

Il ne faut pas attribuer cette remise à autre chose qu'à cette constatation : la fiancément n'est pas certaine de réunir une majorité parlementaire. Autant que de courir actuellement à un échec cuisant, les partisans de Gand ont mieux aimé attendre que les élections de Gand, avant de leur-même consenti à la remise à une prochaine session, de la discussion et de la solution de ce grave problème.

Il ne faut pas attribuer cette remise à autre chose qu'à cette constatation : la fiancément n'est pas certaine de réunir une majorité parlementaire. Autant que de courir actuellement à un échec cuisant, les partisans de Gand ont mieux aimé attendre que les élections de Gand, avant de leur-même consenti à la remise à une prochaine session, de la discussion et de la solution de ce grave problème.

Il ne faut pas attribuer cette remise à autre chose qu'à cette constatation : la fiancément n'est pas certaine de réunir une majorité parlementaire. Autant que de courir actuellement à un échec cuisant, les partisans de Gand ont mieux aimé attendre que les élections de Gand, avant de leur-même consenti à la remise à une prochaine session, de la discussion et de la solution de ce grave problème.

Il ne faut pas attribuer cette remise à autre chose qu'à cette constatation : la fiancément n'est pas certaine de réunir une majorité parlementaire. Autant que de courir actuellement à un échec cuisant, les partisans de Gand ont mieux aimé attendre que les élections de Gand, avant de leur-même consenti à la remise à une prochaine session, de la discussion et de la solution de ce grave problème.

Il ne faut pas attribuer cette remise à autre chose qu'à cette constatation : la fiancément n'est pas certaine de réunir une majorité parlementaire. Autant que de courir actuellement à un échec cuisant, les partisans de Gand ont mieux aimé attendre que les élections de Gand, avant de leur-même consenti à la remise à une prochaine session, de la discussion et de la solution de ce grave problème.

Il ne faut pas attribuer cette remise à autre chose qu'à cette constatation : la fiancément n'est pas certaine de réunir une majorité parlementaire. Autant que de courir actuellement à un échec cuisant, les partisans de Gand ont mieux aimé attendre que les élections de Gand, avant de leur-même consenti à la remise à une prochaine session, de la discussion et de la solution de ce grave problème.

Il ne faut pas attribuer cette remise à autre chose qu'à cette constatation : la fiancément n'est pas certaine de réunir une majorité parlementaire. Autant que de courir actuellement à un échec cuisant, les partisans de Gand ont mieux aimé attendre que les élections de Gand, avant de leur-même consenti à la remise à une prochaine session, de la discussion et de la solution de ce grave problème.

Il ne faut pas attribuer cette remise à autre chose qu'à cette constatation : la fiancément n'est pas certaine de réunir une majorité parlementaire. Autant que de courir actuellement à un échec cuisant, les partisans de Gand ont mieux aimé attendre que les élections de Gand, avant de leur-même consenti à la remise à une prochaine session, de la discussion et de la solution de ce grave problème.

Le financier anglais arrêté à Vienne

On connaît le pseudo Madeleine Varnier
Paris, 23 juin. — Mme Lee Boyan, la femme d'un banquier anglais arrêté récemment à Vienne, accusé à tort, on s'en souvient, Mlle Peralto d'être la pseudo Madeleine Varnier, qui séjourna en Autriche avec son mari.

Cette dernière vient de se faire connaître : en effet, M. Parnet, chargé d'instruire les plaintes concernant la faillite de la « City », a reçu la visite de Mme Madeleine Germain, qui se déclare être allée, le 10 mars dernier, en Autriche, passer deux jours près de M. Lee Boyan.

Les déclarations de Mme Germain ont été faites à la police. Elles ont été faites à la police. Elles ont été faites à la police.

Les déclarations de Mme Germain ont été faites à la police. Elles ont été faites à la police. Elles ont été faites à la police.

Les déclarations de Mme Germain ont été faites à la police. Elles ont été faites à la police. Elles ont été faites à la police.

Les déclarations de Mme Germain ont été faites à la police. Elles ont été faites à la police. Elles ont été faites à la police.

Les déclarations de Mme Germain ont été faites à la police. Elles ont été faites à la police. Elles ont été faites à la police.

Les déclarations de Mme Germain ont été faites à la police. Elles ont été faites à la police. Elles ont été faites à la police.

Les déclarations de Mme Germain ont été faites à la police. Elles ont été faites à la police. Elles ont été faites à la police.

Les déclarations de Mme Germain ont été faites à la police. Elles ont été faites à la police. Elles ont été faites à la police.

Les déclarations de Mme Germain ont été faites à la police. Elles ont été faites à la police. Elles ont été faites à la police.

Les déclarations de Mme Germain ont été faites à la police. Elles ont été faites à la police. Elles ont été faites à la police.

Les déclarations de Mme Germain ont été faites à la police. Elles ont été faites à la police. Elles ont été faites à la police.

Les déclarations de Mme Germain ont été faites à la police. Elles ont été faites à la police. Elles ont été faites à la police.

Les déclarations de Mme Germain ont été faites à la police. Elles ont été faites à la police. Elles ont été faites à la police.

Les déclarations de Mme Germain ont été faites à la police. Elles ont été faites à la police. Elles ont été faites à la police.

Les déclarations de Mme Germain ont été faites à la police. Elles ont été faites à la police. Elles ont été faites à la police.

Les déclarations de Mme Germain ont été faites à la police. Elles ont été faites à la police. Elles ont été faites à la police.

Les déclarations de Mme Germain ont été faites à la police. Elles ont été faites à la police. Elles ont été faites à la police.

Les déclarations de Mme Germain ont été faites à la police. Elles ont été faites à la police. Elles ont été faites à la police.

Les déclarations de Mme Germain ont été faites à la police. Elles ont été faites à la police. Elles ont été faites à la police.

Les déclarations de Mme Germain ont été faites à la police. Elles ont été faites à la police. Elles ont été faites à la police.

Les déclarations de Mme Germain ont été faites à la police. Elles ont été faites à la police. Elles ont été faites à la police.

Les déclarations de Mme Germain ont été faites à la police. Elles ont été faites à la police. Elles ont été faites à la police.

Les déclarations de Mme Germain ont été faites à la police. Elles ont été faites à la police. Elles ont été faites à la police.

Les déclarations de Mme Germain ont été faites à la police. Elles ont été faites à la police. Elles ont été faites à la police.

Les déclarations de Mme Germain ont été faites à la police. Elles ont été faites à la police. Elles ont été faites à la police.

Les déclarations de Mme Germain ont été faites à la police. Elles ont été faites à la police. Elles ont été faites à la police.

Les déclarations de Mme Germain ont été faites à la police. Elles ont été faites à la police. Elles ont été faites à la police.

Les déclarations de Mme Germain ont été faites à la police. Elles ont été faites à la police. Elles ont été faites à la police.

Le Sursalaire familial dans l'industrie textile à Roubaix-Tourcoing

Le Consortium de l'Industrie textile de Roubaix-Tourcoing nous demande d'indiquer ce qui suit :

Les allocations familiales ont été instituées par un geste spontané des patrons de l'industrie textile de Roubaix-Tourcoing en faveur de leurs ouvriers chargés de famille. L'application a été faite par le Consortium de l'industrie textile le 1^{er} mai 1920.

Actuellement 12.500 familles reçoivent des allocations familiales payées par le Consortium qui se sont montées à 23 millions.

COMMENT A FONCTIONNE LE SURSALAIRE
Le sursalaire familial et les primes de naissance étaient payables, quand père, à la mère veuve ou à l'époux d'ouvriers travaillant dans une usine adhérente.

Des déclarations sont parvenues de la part de chefs de famille, ou se plaignant surtout de ce que le père était occupé dans une usine non adhérente ou dans une autre profession, la famille était privée de la totalité des allocations bien que la mère ait un travail suffisant dans une usine adhérente.

Des anomalies ont aussi été constatées. La filière recevait le sursalaire : à elle se mariait et que son mari fit dans une autre profession que la sienne, elle se voyait privée totalement des allocations.

Le fait de l'attribution du sursalaire aux seuls chefs de famille amenait aussi des situations très difficiles. Les industriels et à tort des ouvriers croyaient que certains patrons ne faisaient pas autant de sacrifices que leurs collègues. Ils se basaient pour cela sur le petit nombre de bénéficiaires du sursalaire dans certaines usines et sur leur grand nombre dans d'autres usines, alors que la cotisation des patrons est égale pour tous.

L'expérience acquise au cours de nos deux années d'exercice nous a amenés à apporter des modifications très importantes dans notre organisation. Ces modifications vont être mises en application à partir du 1^{er} juillet 1922, et la présente note donnera, à ce sujet, toutes les explications utiles.

Diions de suite qu'il ne s'agit pas d'augmentation d'allocations à valoir sur la classe de compensation ; les différents taux de sursalaire familial restent inchangés. Comme par le passé, les allocations seront :

Familiales de 2 enfants : 2 fr. (2.500 familles)
de 3 enfants : 3 fr. (2.500 familles)
de 4 enfants : 4 fr. (2.500 familles)
de 5 enfants : 5 fr. (2.500 familles)
de 6 enfants : 6 fr. (2.500 familles)
de 7 enfants : 7 fr. (2.500 familles)
de 8 enfants : 8 fr. (2.500 familles)
de 9 enfants : 9 fr. (2.500 familles)

Les taux ci-dessus sont payables par journée de travail c'est-à-dire par huit heures de présence à l'usine.

Les taux ci-dessus sont payables par journée de travail c'est-à-dire par huit heures de présence à l'usine.

Les taux ci-dessus sont payables par journée de travail c'est-à-dire par huit heures de présence à l'usine.

Les taux ci-dessus sont payables par journée de travail c'est-à-dire par huit heures de présence à l'usine.

Les taux ci-dessus sont payables par journée de travail c'est-à-dire par huit heures de présence à l'usine.

Les taux ci-dessus sont payables par journée de travail c'est-à-dire par huit heures de présence à l'usine.

Les taux ci-dessus sont payables par journée de travail c'est-à-dire par huit heures de présence à l'usine.

Les taux ci-dessus sont payables par journée de travail c'est-à-dire par huit heures de présence à l'usine.

Les taux ci-dessus sont payables par journée de travail c'est-à-dire par huit heures de présence à l'usine.

Les taux ci-dessus sont payables par journée de travail c'est-à-dire par huit heures de présence à l'usine.

Les taux ci-dessus sont payables par journée de travail c'est-à-dire par huit heures de présence à l'usine.

Les taux ci-dessus sont payables par journée de travail c'est-à-dire par huit heures de présence à l'usine.

Les taux ci-dessus sont payables par journée de travail c'est-à-dire par huit heures de présence à l'usine.

Les taux ci-dessus sont payables par journée de travail c'est-à-dire par huit heures de présence à l'usine.

Les taux ci-dessus sont payables par journée de travail c'est-à-dire par huit heures de présence à l'usine.

Les taux ci-dessus sont payables par journée de travail c'est-à-dire par huit heures de présence à l'usine.

Les taux ci-dessus sont payables par journée de travail c'est-à-dire par huit heures de présence à l'usine.

Les taux ci-dessus sont payables par journée de travail c'est-à-dire par huit heures de présence à l'usine.

Les taux ci-dessus sont payables par journée de travail c'est-à-dire par huit heures de présence à l'usine.

Les taux ci-dessus sont payables par journée de travail c'est-à-dire par huit heures de présence à l'usine.

La découverte de deux engins

Boulevard Bonne-Nouvelle, à Paris
Paris, 23 juin. — Ce matin, à 7 heures, devant 22 au boulevard Bonne-Nouvelle, un ouvrier du nom de L... a découvert deux engins explosifs placés dans le caniveau. Ils ont été enlevés par le laboratoire municipal.

Paris, 23 juin. — Ce matin, à 7 heures, devant 22 au boulevard Bonne-Nouvelle, un ouvrier du nom de L... a découvert deux engins explosifs placés dans le caniveau. Ils ont été enlevés par le laboratoire municipal.

Paris, 23 juin. — Ce matin, à 7 heures, devant 22 au boulevard Bonne-Nouvelle, un ouvrier du nom de L... a découvert deux engins explosifs placés dans le caniveau. Ils ont été enlevés par le laboratoire municipal.

Paris, 23 juin. — Ce matin, à 7 heures, devant 22 au boulevard Bonne-Nouvelle, un ouvrier du nom de L... a découvert deux engins explosifs placés dans le caniveau. Ils ont été enlevés par le laboratoire municipal.

Paris, 23 juin. — Ce matin, à 7 heures, devant 22 au boulevard Bonne-Nouvelle, un ouvrier du nom de L... a découvert deux engins explosifs placés dans le caniveau. Ils ont été enlevés par le laboratoire municipal.

Paris, 23 juin. — Ce matin, à 7 heures, devant 22 au boulevard Bonne-Nouvelle, un ouvrier du nom de L... a découvert deux engins explosifs placés dans le caniveau. Ils ont été enlevés par le laboratoire municipal.

Paris, 23 juin. — Ce matin, à 7 heures, devant 22 au boulevard Bonne-Nouvelle, un ouvrier du nom de L... a découvert deux engins explosifs placés dans le caniveau. Ils ont été enlevés par le laboratoire municipal.

Paris, 23 juin. — Ce matin, à 7 heures, devant 22 au boulevard Bonne-Nouvelle, un ouvrier du nom de L... a découvert deux engins explosifs placés dans le caniveau. Ils ont été enlevés par le laboratoire municipal.

Paris, 23 juin. — Ce matin, à 7 heures, devant 22 au boulevard Bonne-Nouvelle, un ouvrier du nom de L... a découvert deux engins explosifs placés dans le caniveau. Ils ont été enlevés par le laboratoire municipal.

Paris, 23 juin. — Ce matin, à 7 heures, devant 22 au boulevard Bonne-Nouvelle, un ouvrier du nom de L... a découvert deux engins explosifs placés dans le caniveau. Ils ont été enlevés par le laboratoire municipal.

Paris, 23 juin. — Ce matin, à 7 heures, devant 22 au boulevard Bonne-Nouvelle, un ouvrier du nom de L... a découvert deux engins explosifs placés dans le caniveau. Ils ont été enlevés par le laboratoire municipal.

Paris, 23 juin. — Ce matin, à 7 heures, devant 22 au boulevard Bonne-Nouvelle, un ouvrier du nom de L... a découvert deux engins explosifs placés dans le caniveau. Ils ont été enlevés par le laboratoire municipal.

Paris, 23 juin. — Ce matin, à 7 heures, devant 22 au boulevard Bonne-Nouvelle, un ouvrier du nom de L... a découvert deux engins explosifs placés dans le caniveau. Ils ont été enlevés par le laboratoire municipal.

Paris, 23 juin. — Ce matin, à 7 heures, devant 22 au boulevard Bonne-Nouvelle, un ouvrier du nom de L... a découvert deux engins explosifs placés dans le caniveau. Ils ont été enlevés par le laboratoire municipal.

Paris, 23 juin. — Ce matin, à 7 heures, devant 22 au boulevard Bonne-Nouvelle, un ouvrier du nom de L... a découvert deux engins explosifs placés dans le caniveau. Ils ont été enlevés par le laboratoire municipal.

Paris, 23 juin. — Ce matin, à 7 heures, devant 22 au boulevard Bonne-Nouvelle, un ouvrier du nom de L... a découvert deux engins explosifs placés dans le caniveau. Ils ont été enlevés par le laboratoire municipal.

Paris, 23 juin. — Ce matin, à 7 heures, devant 22 au boulevard Bonne-Nouvelle, un ouvrier du nom de L... a découvert deux engins explosifs placés dans le caniveau. Ils ont été enlevés par le laboratoire municipal.

Paris, 23 juin. — Ce matin, à 7 heures, devant 22 au boulevard Bonne-Nouvelle, un ouvrier du nom de L... a découvert deux engins explosifs placés dans le caniveau. Ils ont été enlevés par le laboratoire municipal.

Paris, 23 juin. — Ce matin, à 7 heures, devant 22 au boulevard Bonne-Nouvelle, un ouvrier du nom de L... a découvert deux engins explosifs placés dans le caniveau. Ils ont été enlevés par le laboratoire municipal.

Paris, 23 juin. — Ce matin, à 7 heures, devant 22 au boulevard Bonne-Nouvelle, un ouvrier du nom de L... a découvert deux engins explosifs placés dans le caniveau. Ils ont été enlevés par le laboratoire municipal.

Paris, 23 juin. — Ce matin, à 7 heures, devant 22 au boulevard Bonne-Nouvelle, un ouvrier du nom de L... a découvert deux engins explosifs placés dans le caniveau. Ils ont été enlevés par le laboratoire municipal.

Paris, 23 juin. — Ce matin, à 7 heures, devant 22 au boulevard Bonne-Nouvelle, un ouvrier du nom de L... a découvert deux engins explosifs placés dans le caniveau. Ils ont été enlevés par le laboratoire municipal.

Paris, 23 juin. — Ce matin, à 7 heures, devant 22 au boulevard Bonne-Nouvelle, un ouvrier du nom de L... a découvert deux engins explosifs placés dans le caniveau. Ils ont été enlevés par le laboratoire municipal.

Paris, 23 juin. — Ce matin, à 7 heures, devant 22 au boulevard Bonne-Nouvelle, un ouvrier du nom de L... a découvert deux engins explosifs placés dans le caniveau. Ils ont été enlevés par le laboratoire municipal.

Paris, 23 juin. — Ce matin, à 7 heures, devant 22 au boulevard Bonne-Nouvelle, un ouvrier du nom de L... a découvert deux engins explosifs placés dans le caniveau. Ils ont été enlevés par le laboratoire municipal.

Paris, 23 juin. — Ce matin, à 7 heures, devant 22 au boulevard Bonne-Nouvelle, un ouvrier du nom de L... a découvert deux engins explosifs placés dans le caniveau. Ils ont été enlevés par le laboratoire municipal.

Paris, 23 juin. — Ce matin, à 7 heures, devant 22 au boulevard Bonne-Nouvelle, un ouvrier du nom de L... a découvert deux engins explosifs placés dans le caniveau. Ils ont été enlevés par le laboratoire municipal.

Paris, 23 juin. — Ce matin, à